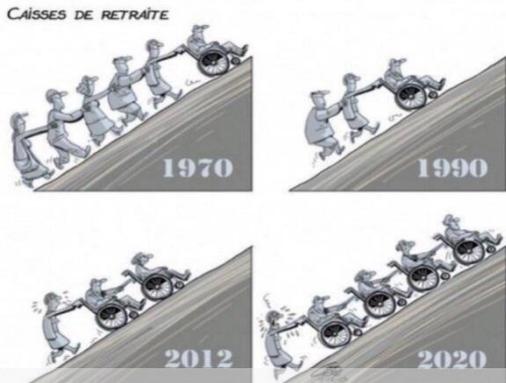


2017 / FEVRIER

Focus : L'étude retraite « Comprendre, Calculer, Prévoir »



Depuis la première réforme des retraites, celle de 1993, certains choix ont été faits, sans que le grand public réalise combien ils deviendraient pesants. C'est le cas, notamment, de l'indexation des pensions sur les prix, et non plus sur les salaires. Voilà près de vingt-cinq ans que la bascule a eu lieu. Année après année, la revalorisation des pensions est moins vive que celle du revenu des actifs. Ce processus entraîne, de facto, une baisse du train de vie. Une retraite à « taux plein » est en réalité une retraite représentant la moitié du salaire des 25 meilleures années.

Ce fort ralentissement du train de vie ne doit pas être vécu comme une fatalité : chacun peut agir, en amont, pour se protéger lui-même, et ceux qui lui sont chers.

**Le constat est indéniable : la retraite ça se prépare !**

## Parlons ensemble de la retraite :

Un moyen efficace de gérer au mieux la fin de votre carrière

### Comprendre votre retraite

Si pendant longtemps les retraités français ont pu compter sur une pension égale à plus de la moitié de leur salaire, les récentes réformes ont fait naître de grandes incertitudes quant à l'ampleur des futurs droits à la retraite.

Pour se prémunir d'une pension de retraite insuffisante, il est nécessaire de l'anticiper.

Le passage à la retraite est une étape qu'il est nécessaire de préparer financièrement !

Pour bénéficier, à cet âge, d'une pension au taux plein (50%), encore faut-il avoir suffisamment cotisé

....

S'agissant précisément du montant de la pension, son taux de remplacement – ce que couvre la retraite par rapport à la rémunération perçue en activité – est inférieur à 75 % selon une étude de la DRESS en 2015.

Il s'agit là d'une moyenne car plus le salaire était élevé, plus le taux de remplacement diminue. L'explication tient à ce que la retraite de base et la retraite complémentaire Arrco, pour leurs calculs, se limitent au plafond annuel de la Sécurité Sociale (39 228 € en 2017). Alors que la retraite complémentaire Agirc n'est pas plafonnée, c'est la seule qui est proportionnelle aux revenus.

Le constat actuel en matière de retraite est finalement issu de causes structurelles :

#### 1. Après le « Babyboom » place au « Papyboom » !

La proportion des plus de 60 ans au sein de la population va passer de 20,8% en 2005 à 30,6% en 2035, et c'est entre 2006 et 2035 que cet accroissement sera le plus fort avec l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom.

#### 2. Une espérance de vie qui s'améliore

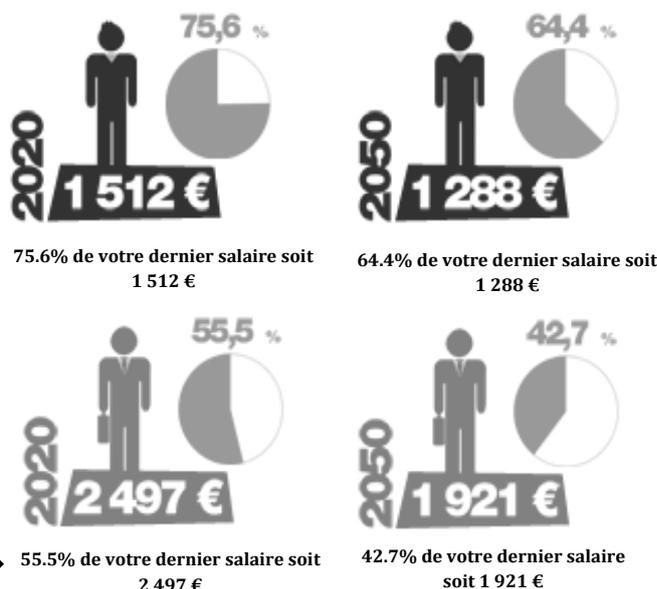
En 1950, l'espérance de vie des français était de 66 ans. En 2010, elle était de 77,8 ans pour les hommes et 84,5 ans pour les femmes. D'ici à 2050, cette espérance de vie devrait encore augmenter de 5 ans.

#### 3. Un Vieillessement de la population

D'ici à 2030, la population âgée de plus de 60 ans représentera 30 % de la population. Il y aura selon l'INED 54 255 centenaires (contre 17 087 en 2012).

Dans ce contexte, les français prennent de plus en plus conscience qu'il leur faudra pourvoir eux-mêmes à leurs futurs besoins.

Source : Intérêts privés



Vous êtes employé et vous percevez, au moment de votre départ en retraite un salaire de :

**2 000 Euros**

Votre pension sera de .....

Vous êtes cadre et vous percevez, au moment de votre départ en retraite un salaire de :

**4 500 Euros**

Votre pension sera de .....

### Préparer votre retraite

Le modèle social français reste tout de même un modèle permettant l'accès à une retraite décente.

Cependant, comme tout système, il peut **être amélioré à l'initiative de chacun**.

Il est possible, et **vivement recommandé**, de **compléter individuellement sa retraite**. Cela est valable tant pour : les travailleurs indépendants (Contrat Madelin), que les salariés (Contrat PERP), mais aussi et surtout pour **les chefs d'entreprise** qui peuvent mettre en place des dispositifs collectifs de retraite destinés à leurs employés (Article 83).

Ce type de dispositifs permet de se constituer une **retraite supplémentaire** par capitalisation (Epargne-Retraite) qui sera versée sous la forme **d'une rente**, en bénéficiant d'une **déduction fiscale des primes versées**.

Nous pouvons vous accompagner dans la mise en œuvre de ces placements, au cours d'un **bilan retraite personnalisé**, en vue de **préparer au mieux la fin de votre carrière**.

Dans le but de vous aider à mieux appréhender le sujet souvent flou de la retraite, et tenter de compenser les conséquences de cette conjoncture défavorable aux retraites, nous pouvons procéder, avec vous, à un Bilan Retraite.

Cette étude a pour objet de **chiffrer de manière précise** votre retraite future et de clarifier votre vision de l'avenir. Cette intervention s'adresse aussi bien aux personnes ayant eu une carrière «classique», qu'à celles ayant eu des carrières complexes, avec des périodes d'inactivité, des changements de secteur (privé/public) ou de statut (salarié/indépendant).

Cependant, la retraite **ne doit pas se limiter au seul montant des pensions**. Il est nécessaire de mettre en place **dès aujourd'hui** une stratégie **d'effort d'épargne** que nous adaptons à **vos moyens actuels et à vos besoins futurs**. Nous **anticipons et optimisons** ainsi les enjeux financiers liés à votre départ à la retraite afin de vous permettre de maintenir votre budget actuel.

### Prendre votre retraite : QUAND ? COMBIEN ? COMMENT ?

Réformes régulières, conjoncture économique et politique complexe, sont autant de raisons de se faire accompagner lorsque l'on envisage de liquider ses droits à la retraite

Le Conseil en Gestion de Patrimoine est présent pour vous apporter des réponses, et **faciliter vos prises de décisions**. Il est indispensable pour conforter le choix des dates de départ en retraite et répondre aux trois questions cruciales : **Quand, Combien et Comment ?** Ces questions sont à étudier au moins **5 ans avant l'âge légal du départ** à la retraite (57-58 ans).

### Notre intervention

Pour être réellement efficace, le Bilan retraite que nous établissons avec vous comprend les étapes suivantes :

- 1** **La reconstitution de votre carrière :**  
De dates à dates nous vérifions et demandons la régularisation de vos droits
- 2** **La simulation de vos pensions :**  
Au plus tôt et jusqu'à 67 ans ou plus, et selon les différents scénarios envisagés (retraite progressive, rachat, préretraite, cumul emploi-retraite...)
- 3** **La mise en place de stratégies :**  
Sur le court terme : Demande de retraite anticipée, moyen terme ou long terme : mise en place de système d'épargne
- 4** **Constituer vos dossiers de demande de retraite :**  
Accompagnement administratif dans la liquidation de vos droits

*Sources : Les Echos, Conseil d'Orientation des retraites*

